

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DEVE 2 Étude et conception d'un mémorial cinéraire dans le cimetière du Père Lachaise -
Convention de partenariat pédagogique avec l'école Boule.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec l'école Boule une convention de partenariat pédagogique portant sur une étude de design prospectif pour un mémorial cinéraire dans le cimetière du Père Lachaise ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'École Boule la convention de partenariat pédagogique dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville de Paris sur les crédits inscrits au compte 611, fonction 026 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et des exercices ultérieurs si nécessaire.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO